

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 11 février 2019** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller

ADMINISTRATION

62-02-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

63-02-19

AUTORISATION D'ACHAT - CAMIONNETTE - SERVICE DES LOISIRS

Considérant les besoins pour le Service des loisirs d'acquérir une camionnette;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'une camionnette pour le Service des loisirs, et ce, selon l'offre déposée par A.P. Chevrolet - Buick, au montant de 34 900 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1085-18.

ADOPTÉE

64-02-19

BANDES SÉPARATRICES DE HOCKEY - PRÉ-NOVICE ET NOVICE - FONDS DE ROULEMENT

Considérant la demande déposée par l'Association du hockey mineur pour l'acquisition de bandes séparatrices obligatoires pour les niveaux pré-novice et novice à compter de la saison 2019-2020, au montant approximatif de 7 000 \$, taxes en sus;

Considérant les normes imposées par Hockey Canada quant à la dimension de la surface de jeu dès la saison 2019-2020 pour les niveaux pré-novice et novice;

Considérant que ladite Association accepte de contribuer à cette acquisition à une certaine hauteur;

Considérant que d'autres partenaires financiers seront sollicités pour participer à cet achat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

De procéder à l'acquisition de bandes séparatrices obligatoires pour les niveaux pré-novice et novice, à compter de la saison 2019-2020, au montant approximatif de 3 500 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

Il est également entendu que toute contribution financière reçue pour cette acquisition sera appliquée au fonds de roulement de la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 44.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière